

CONTRAT DU PANELISTE VIS-A-VIS DE PANEL ON THE WEB FIELD

Le présent contrat établit les relations contractuelles entre :

La société Panel On The Web Field, représentée par Valérie Jourdan, président directeur général, dénommé ci-après « Panel On The Web Field », d'une part,

Et

La personne régulièrement inscrite au panel en ligne de la société Panel On The Web Field et dénommé ci-après « le panéliste », d'autre part,

Dans le cadre de sa participation aux études proposées en ligne par le panel de Panel On The Web Field et appelée par la suite « le panel ».

1- PREAMBULE

L'adhésion au panel suppose le respect des conditions énoncées dans le contrat du panéliste. Le non-respect de l'une ou l'autre des clauses des deux documents confère à Panel On The Web Field le droit de radier le panéliste du panel sans préjuger d'autres actions en cas de comportement délictueux.

2- OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de communiquer au panéliste les obligations et les contreparties de ces obligations dans le cadre de son inscription au panel de Panel On The Web Field.

3- MODALITES DE PARTICIPATION

3.1- CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Panel On The Web s'adresse aux internautes de langue française, domiciliés en France métropolitaine à l'exception des DOM-TOM. Les services d'adhésion au panel de Panel On The Web sont gratuits et proposés uniquement aux personnes habilitées à signer sur un plan juridique des contrats valables sous la législation en vigueur en France. Le panéliste doit être âgé de 15 ans au moment de son inscription. Pour toute personne âgée de 15 à 18 ans, une autorisation parentale doit être demandée par le panéliste. Pour autant, le panéliste s'engage à demander et obtenir cette autorisation sans que la société Panel On The Web Field ne puisse être mise en cause si cette obligation n'a pas été remplie. L'acceptation du présent contrat suppose que les conditions d'éligibilité sont remplies.

3.2- MODE D'ADHESION

Pour tous les panélistes, l'adhésion se fait entièrement en ligne et est entièrement gratuite. Elle ne peut être menée par d'autres supports (téléphone, courrier, rendez-vous, etc.). Panel On The Web Field se réserve le droit d'accepter ou de refuser une adhésion en le notifiant au panéliste concerné par courrier électronique. Ce refus ne peut faire l'objet d'aucune réclamation ou compensation.

3.3- CONDITIONS D'ADHESION

L'adhésion suppose que le questionnaire de recrutement ait été rempli de manière sincère et en totalité par le panéliste. Le panéliste dispose d'un délai de 1 mois maximum à compter de son inscription pour compléter la totalité du questionnaire de recrutement. Si dans ce délai, le panéliste est amené à répondre à des études, les points attachés à ces études lui seront crédités mais ne pourront être convertis en chèque cadeau qu'à l'achèvement du questionnaire de recrutement (et seront le cas échéant annulés si le panéliste renonce à son adhésion finale en ne terminant pas le questionnaire de recrutement).

L'adhésion est tacitement reconduite à la date anniversaire du contrat chaque année. Elle suppose toutefois que le panéliste complète les mises à jour du questionnaire de recrutement qui lui sont adressées en principe une fois par an.

La sincérité et l'exhaustivité des réponses sont systématiquement contrôlées. En cas de doute, toute fraude avérée ou suspectée est un motif de résiliation de plein droit.

3.4- Date d'entrée en vigueur et durée du contrat

3.4.1- Durée du contrat

Le présent contrat a une durée de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur. La date d'entrée en vigueur s'entend de la date d'inscription complète du répondant.

3.4.2- Numéro d'identifiant et mot de passe

Lors de l'inscription sur le site, le panéliste a l'obligation de se doter d'un identifiant et d'un mot de passe librement paramétrables. Ce numéro d'identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et inaccessibles. De ce fait, le panéliste est seul responsable du maintien du secret de son mot de passe et de son identifiant. Une interface sur le site de Panel On The Web (<http://panelontheweb.com>) permet au panéliste de modifier librement son mot de passe uniquement. En cas d'oubli du mot de passe, une procédure de renvoi par courrier électronique permet au panéliste de retrouver l'usage de son mot de passe. Cette procédure suppose la mention de l'identifiant et l'utilisation de l'adresse électronique communiquée par le panéliste lors de son inscription (ou modifiée en cas de mise à jour depuis l'Espace Panéliste uniquement).

3.4.3- Adresse électronique du panéliste

Lors de son inscription, le panéliste est amené à communiquer une adresse électronique permanente à laquelle il peut être joint. Une interface sur le site de Panel On The Web (<http://panelontheweb.com>) permet au panéliste de modifier librement cette adresse. La dernière adresse rentrée par le panéliste sera celle utilisée par Panel On The Web Field pour informer le panéliste du ou des questionnaires auxquels il doit répondre. De ce fait, le panéliste est le seul responsable de la mise à jour de l'adresse électronique à laquelle il peut être contacté. La société Panel On The Web Field ne saurait être tenue pour responsable des défauts d'acheminement des questionnaires liés à des adresses absentes ou erronées. En particulier, l'oubli de mettre à jour son adresse électronique ou tout autre défaut d'envoi lié à une adresse électronique déficiente ne sauraient être invoqués pour justifier une absence répétées de réponses aux questionnaires en ligne adressés au répondant.

4- Engagements du panéliste

Le panéliste s'engage à répondre sincèrement, objectivement, rapidement et de manière assidue aux questionnaires, aux enquêtes ou aux tests qui lui sont proposés par Panel On The Web Field. Le panéliste est informé par un courrier électronique, envoyé par le service gestion et animation du panel des questionnaires, enquêtes ou tests mis à sa disposition et auxquels il s'engage à répondre. Aucune autre forme de notification ne sera utilisée. Le panéliste doit répondre aux questionnaires dans le délai imparti précisé pour chaque enquête. Au-delà de ce délai, le questionnaire ne sera pas pris en compte par Panel On The Web Field et la rémunération afférente ne sera pas attribuée.

Les questionnaires, enquêtes, tests, ainsi que tous les documents multimédias soumis au panéliste par Panel On The Web Field sont et restent la seule propriété de la société Panel On The Web Field. De ce fait, le panéliste s'engage à ne pas les reproduire, à ne pas les diffuser, ne pas les communiquer à des tiers à quelque titre que ce soit, aussi bien à titre gratuit qu'à titre payant. Dans le cadre de certains questionnaires, tests ou enquêtes, Panel On The Web Field pourra soumettre au panéliste des documents utilisant les nouveaux supports multimédia (photos, sons, vidéos, animations, GIF animés, etc.). Le panéliste prend l'engagement d'examiner ces documents avant de compléter le questionnaire. Dans l'hypothèse où la lecture de ces documents suppose le téléchargement de logiciels spécifiques (ex. : Real Player™, Quick Time™, etc.) et dans la mesure où Panel On The Web Field met à la disposition du panéliste les facilités pour télécharger et installer ces logiciels depuis son site, le panéliste est tenu de montrer toute diligence pour installer (y compris à titre temporaire) ces logiciels.

5- Engagements de Panel On The Web Field

5.1- Engagement de représentativité

Afin de préserver la représentativité du Panel, Panel On The Web Field se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande d'adhésion du panéliste au panel. Dans ce cas, le service gestion et animation de Panel On The Web Field signifiera par l'envoi d'un mail au panéliste les motifs de sa décision.

5.2- Engagement de confidentialité et de qualité

Panel On The Web Field s'engage auprès de chaque panéliste à la plus grande confidentialité et donc à la préservation de l'anonymat de chaque panéliste en ligne. En effet, Panel On The Web Field ne divulgue sous aucun prétexte les informations personnelles propres à chaque panéliste (telles que l'adresse e-mail, l'adresse postale, le niveau de revenus, le statut marital...) sous quelque forme que ce soit et à qui que ce soit, sauf accord express du panéliste et dans le cadre d'un protocole d'étude particulier (ex. recrutement pour une participation à des réunions de groupes par exemple).

5.3- Engagement de rémunération

En contrepartie de sa participation active et sincère à chaque questionnaire, enquête et test du panel de Panel On The Web Field, le panéliste se verra attribuer une rémunération.

5.3.1- Formule de rémunération

Chaque questionnaire fait l'objet d'un décompte de points dont le nombre est fixé en fonction de la longueur et de la complexité du questionnaire. Le nombre de points attribués à chaque questionnaire est précisé au panéliste dans le courrier électronique l'avisant de la mise à disposition de l'étude. Le panéliste cumule alors librement le nombre de points en fonction du nombre de questionnaires auxquels il a participé. Dans le cadre d'un

questionnaire incomplet ou incohérent remis à Panel On The Web Field le service relation et animation de Panel On The Web Field se réserve le droit de ne pas indemniser le panéliste du montant alloué à la participation à cette étude.

Le nombre de points est fixé en fonction de la difficulté et de la longueur du questionnaire. Pour certains questionnaires dont la longueur est variable selon les répondants, un nombre de points tenant compte des réponses propres à chaque répondant est alloué. Ces dispositions sont précisées dans le courrier d'invitation à répondre à chaque questionnaire. Certains questionnaires, peu nombreux dans l'année, ne font pas l'objet de rémunération, parce qu'ils sont destinés à la promotion de notre panel auprès de nos clients. L'obligation d'assiduité s'applique cependant à ces questionnaires comme aux autres.

Les points cumulés sont échangeables contre des chèques cadeaux. Le panéliste peut librement commander autant de chèques cadeaux qu'il le souhaite dans la limite du cumul de points acquis à la date de la commande. Cette commande s'effectue directement depuis l'espace panéliste à l'exception de toute autre moyen (<http://www.panelontheweb.com>). La commande du chèque cadeau auprès du service gestion et gestion de Panel On The Web Field est définitive et ne peut donner lieu à aucune indemnisation pécuniaire. Le choix du prestataire qui délivre ces chèques cadeaux relève de la seule attribution de Panel On The Web Field.

6- Conditions de résiliation

6.1- A l'initiative de Panel On The Web Field

6.1.1

Panel On The Web Field se réserve le droit, à tout moment, de suspendre ou de résilier le présent contrat – sans que cela ne limite en aucune manière les autres actions intentées – s'il s'avère soit par décision, soit par enquête, soit par certitude, par conviction ou par tout autre moyen, que le panéliste a enfreint le présent contrat ou qu'il a engagé une manœuvre délictueuse en relation avec le site de Panel On The Web Field. Dans ce cas, la rémunération acquise par le panéliste sera immédiatement annulée, sans préjuger de demandes éventuelles de dommages & intérêts à son encontre.

6.1.2

A tout moment, Panel On The Web Field suspendra ou résiliera le présent contrat, sans en limiter en aucune manière les autres actions intentées, si le panéliste a violé les droits de protection intellectuelle des tiers.

6.1.3

Panel On The Web Field contrôle régulièrement la cohérence des réponses des panélistes aux questionnaires, enquêtes et tests, afin d'en assurer la validité et la qualité. Ainsi, dans le cadre de réponses inexactes ou incohérentes de la part du panéliste ou de temps de réponses aberrants (temps de réponses jugés trop longs ou à l'inverse trop rapides), Panel On The Web Field peut résilier de plein droit le présent contrat.

6.1.4

Panel On The Web Field se réserve le droit, à tout moment, de suspendre ou de résilier le présent contrat, s'il s'avère que le panéliste en a enfreint les termes définis dans le paragraphe IV du présent contrat ci-dessus intitulé « Engagements du panéliste ».

6.1.5

Un accent particulier est mis sur l'assiduité. Le panéliste s'engage à répondre à l'ensemble des questionnaires qui lui sont adressées. Dans la mesure où le taux de réponse est un indicateur de la qualité de la prestation de Panel On The Web Field vis-à-vis de ses propres clients, l'assiduité est un critère important. Panel On The Web Field se réserve dès lors le droit de résilier le contrat de tout panéliste qui n'aurait pas répondu à 5 questionnaires consécutifs qui lui auraient été adressés. Cette résiliation entraîne l'annulation de la rémunération sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre.

6.1.6

Dans le cas des infractions ou des manquements constatés aux articles n°6.1.1, 6.1.2, 6.1.3, 6.1.4 et 6.1.5 explicités ci-dessus, Panel On The Web Field informera le panéliste de la résiliation du présent contrat par courrier électronique. Les points cadeaux non échangés jusqu'à la date d'envoi de cette notification par courrier électronique seront annulés, sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre.

6.2- Avertissements à l'initiative de Panel On The Web Field

Panel On The Web Field peut émettre des avertissements, en cas de non réponses répétées de la part du panéliste aux questionnaires, enquêtes et tests, qui lui sont soumis ou en cas de manquements à l'une quelconque des obligations portées dans le présent contrat. Ces avertissements seront transmis par courrier électronique à la dernière adresse communiquée au service gestion et animation de Panel On The Web Field. A compter de la date d'envoi du troisième avertissement, et sans justification valable de la part du panéliste sous une huitaine de jours, Panel On The Web Field se réserve le droit de résilier le présent contrat. Les points non échangés jusqu'à cette date seront immédiatement annulés, sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre. Ces dispositions complètent (sans pour autant se substituer) à celles énoncées aux paragraphes 6.1.

6.3- Résiliation à l'initiative du panéliste

A tout moment et sans préavis, le panéliste, qu'il soit mineur ou majeur, peut résilier le présent contrat en informant le service gestion et animation de Panel On The Web Field. La résiliation du contrat de panéliste doit être faite par courrier électronique uniquement à l'adresse <mailto:assistance.panelistes@panelontheweb.com>.

La mention RESILIATION ainsi que celle de l'identifiant et du mot de passe doivent être clairement précisés dans le courrier afin de permettre une authentification de la demande. En cas de résiliation à l'initiative du panéliste et en dehors des cas de décès ou d'impossibilité d'honorer les clauses contenues dans le présent contrat pour des raisons limitativement énumérées (déficit physique, intellectuel ou autre), la rémunération créditée au panéliste et non soldée à la date de la résiliation est acquise à la société Panel On The Web Field. Le cumul de points n'ayant fait l'objet d'aucune commande de chèques cadeaux est donc acquis à Panel On The Web Field à titre de compensation.